



## PARTI PROGRESSISTE MARTINICHAIS

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort-de-France, le 12 janvier 2022

Le Parti Progressiste Martiniquais dénonce les pratiques politiciennes persistantes, les manipulations indignes et malhonnêtes intellectuellement qui relèvent encore de l'ancienne gouvernance de la CTM.

En effet, un message du chef du groupe des élus du « GRAN SANBLE » du 10 janvier 2022 et un communiqué de « PEYI-A » du 11 janvier 2022 sont diffusés sur les réseaux sociaux. Ils qualifient l'amendement de la députée Josette MANIN d'anti-démocratique. Cet amendement visait simplement à préciser et à clarifier le rôle du Président du conseil exécutif en sa qualité de Président de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM).

Il faut rappeler une fois pour toutes que pour les élections de la CTM, il y a une seule tête de liste qui est donc élue démocratiquement et directement par les Martiniquaises et Martiniquais. Ainsi, c'est en toute légitimité qu'Alfred MARIE-JEANNE a été élu en 2015 Président du Conseil exécutif et que Serge LETCHIMY est élu Président du Conseil exécutif en 2021. Il apparaît donc naturel et normal que le Président de la Collectivité de Martinique soit la tête de liste élue à la Présidence du Conseil Exécutif.

Il n'y a pas de nécessité d'un débat en plénière puisque c'est le peuple lui-même qui a choisi le Président de la Collectivité de Martinique.

Penser et affirmer le contraire est véritablement anti-démocratique !

La députée Josette MANIN a déposé un amendement en toute légitimité. Il n'a pas été retenu au motif que « l'amendement est satisfait, puisque le Président du conseil exécutif de la Martinique est le Président de la collectivité territoriale de la Martinique. Il n'y a pas d'ambiguïté. » (Procès-verbal intégral de la séance du 7 décembre 2021 - page 11 369) selon la Ministre en charge de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Le Parti Progressiste Martiniquais est par ailleurs extrêmement surpris et choqué du communiqué démagogique de « PEYI-A ».

En effet, dans le même procès-verbal, le député de la circonscription du sud, par ailleurs co-président de « PEYI-A », a soutenu lui, plusieurs amendements (3 158, 3 430 et 3 428) qui réclament des modifications de fond de la loi du 27 juillet 2011. Ces amendements ont été rejetés. Ces pratiques d'un autre âge sont anti-démocratiques car non-concertées et doivent être condamnées.

Le comble, c'est qu'il prend comme références des dysfonctionnements anti-démocratiques qui se déroulaient au cours de la mandature du « GRAN SANBLE » dont il était le chef de groupe (exemple : le manque de moyens alloués au fonctionnement de l'Assemblée). A cet époque, il n'a jamais dénoncé ni produit d'amendement au parlement. Recevoir aujourd'hui des leçons de ce député est tout simplement pathétique. Aujourd'hui, ces dysfonctionnements liés au manque de moyens et ceux liés aux difficultés relationnelles entre l'Assemblée et l'Exécutif n'existent plus du fait de la nouvelle gouvernance ALIANS MATINIK et du respect du cadre institutionnel.

Le Parti Progressiste Martiniquais invite, en toute humilité, les protagonistes à cesser ces pratiques populistes qui desservent l'ensemble de la classe politique. Il souhaite rehausser le débat politique vers un débat Ethique et Moral au service des Martiniquaises et Martiniquais notamment dans le contexte actuel de crises multiples.

Le Secrétaire Général du Parti Progressiste Martiniquais

Johnny HAJJAR

Contact Siège PPM: 0596 71 88 01